

Opération " Répondre Présent"



Opération #Répondre Présent de la Gendarmerie Nationale

Dans ce contexte de crise sanitaire inédite, et sous l'impulsion du ministre de l'Intérieur, la gendarmerie d'Occitanie est engagée dans l'opération #RépondrePrésent. Elle vise à accompagner et à rassurer la population, particulièrement les plus fragiles et les plus exposés. Des modes d'action ont été mis en place localement, des initiatives se multiplient à travers le territoire, pour en faire une véritable politique nationale.

A travers l'opération #RépondrePrésent, la Gendarmerie souhaite faire acte de solidarité avec la population et les élus pour affronter les multiples aspects de la crise. Grâce aux liens étroits tissés localement dans le cadre de la Politique de Sécurité du Quotidien, les gendarmes sont parfaitement aptes à répondre à de nombreux besoins nouveaux ou spécifiques générés par cette crise.

Partout dans le département, une réponse flexible peut être apportée dans une grande diversité de domaines. De nouveaux modes d'action sont d'ores et déjà mis en œuvre pour répondre aux besoins de nos concitoyens les plus vulnérables (séniors, malades, victimes de violences intra-familiales...), des soignants ou en soutien des élus.

Le partage des savoir faire, la présence des gendarmes dans la profondeur des territoires ou sur les nouveaux lieux de vie doit permettre de rassurer la population en appui notamment de l'action des élus locaux.

Une adresse mail vient d'être créée à l'attention des seniors : seniors@gendarmerie-31.fr



Protection des aînés et personnes vulnérables en période de COVID19



En cas d'urgence : 17 ou 112

Opération tranquillité seniors

Vous vivez seul(e)s?
Vous êtes âgé(e)s

N'hésitez pas à vous signaler à la gendarmerie pour bénéficier de l'opération tranquillité seniors : des gendarmes pourront vous contacter par téléphone et vous donner des conseils de prévention.



Le confinement accentue les menaces : Ayez les bons réflexes

- Restez chez vous mais gardez le contact avec votre famille et les personnes de confiance
- Signalez vous auprès de votre mairie
- Soyez vigilant par rapport aux appels malveillants ou mails frauduleux : ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires
- N'ouvrez pas la porte et ne laissez personne s'introduire chez vous

Si vous devez sortir

- Prenez votre attestation de déplacement, vos papiers d'identité et privilégiez les créneaux réservés dans les commerces.
- Attention aux faux gendarmes ! On n'exigera jamais de vous un paiement immédiat, par espèces ou CB, sous peine d'une majoration ultérieure du montant.

AU QUOTIDIEN, SUIVEZ LA GENDARMERIE SUR





OPERATION TRANQUILLITE – SENIORS



DEMANDE INDIVIDUELLE

Brigade de gendarmerie de :
Commune concernée :

DEMANDEUR

NOM : Prénom :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE DU DOMICILE (N° - Voie - Lieu-dit, ...)

Etage : | N° de Porte : | DIGICODE :
Code Postal : Commune :

COORDONNEES

TELEPHONE (S) : MAIL :
.....

AUTRES PRECISIONS : conjoint (e), coordonnées de tiers de confiance (voisins, aide à domicile, famille, proches à contacter...), autres...

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

En outre :

- Je souhaite bénéficier des dispositions du plan canicule : OUI NON
- N'étant pas en capacité de me déplacer, je sollicite un contact avec la gendarmerie : OUI NON

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement d'informations nominatives. Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit auprès de l'unité de gendarmerie ayant enregistré votre demande.

Date :

Signature du demandeur :



OPERATION TRANQUILLITE – SENIORS



----- QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

En cas d'urgence, appelez immédiatement le **17** ou le **112**. Un opérateur vous répondra.

En dehors des situations d'urgence, n'hésitez pas à contacter la brigade de gendarmerie de : -----

- au numéro de téléphone suivant : -----

- à l'adresse électronique suivante : -----

Madame, Monsieur,

Vous avez demandé à bénéficier de l'opération tranquillité seniors, en vous signalant auprès de votre brigade. Il en sera tenu compte dans le cadre des services qui seront accomplis par la gendarmerie nationale.

Pour une meilleure sécurité :

- N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre brigade de gendarmerie ;
- Gardez le contact avec des personnes qui pourraient vous aider en cas de difficulté. Pensez à garder à proximité de votre téléphone les numéros d'appel utiles ;
- Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur. En cas de doute, prenez certaines précautions avant de la laisser entrer :
 - exigez la présentation d'une carte professionnelle ou d'un justificatif d'intervention ;
 - n'hésitez pas à contacter le service compétent (EDF, Poste, Gendarmerie...) ;
 - sollicitez la présence d'une personne de confiance (voisin, proche...) ;
- Pensez à fermer votre domicile ou votre véhicule à clé ;
- N'hésitez pas à vous faire accompagner par une personne de confiance lorsque vous retirez de l'argent à un distributeur de billet, ou lorsque vous allez percevoir votre pension.

Opération tranquillité Entreprise et Commerce

La gendarmerie peut surveiller votre commerce, entreprise ou son périmètre
Signalez vous auprès de votre brigade pour en bénéficier

**FERMETURE
EXCEPTIONNELLE
COVID 19**

**Votre commerce/
entreprise
est fermé**



• Fermez bien tous les accès de votre commerce ou entreprise.



• Dans la mesure du possible, limitez les stocks et ne conservez pas d'argent liquide.



• Activez vos systèmes de protection : éclairage, alarme, vidéo. Vérifiez régulièrement leur bon fonctionnement.
• En l'absence de client et d'employé vous pouvez installer un dispositif de vidéosurveillance sans formalité particulière.



OUVERT

**Votre commerce/
entreprise
est ouvert**

- Soyez attentif à votre environnement, détectez les comportements inhabituels et signalez-les nous.
- Vérifiez régulièrement le bon fonctionnement de vos équipements de protection déjà en place : éclairage, système d'alarme et vidéo le cas échéant.
- Si possible, ouvrez et quittez à plusieurs les locaux.
- Ne stockez pas vos produits à la vue des clients.
- Limitez, si possible, les stocks de produits de grande valeur.
- Rappelez à vos collaborateurs et/ou employés les mesures élémentaires de sûreté (fermetures effectives des ouvrants, activation des alarmes...).

Prévention Cyber

Plus de conseils sur www.cybermalveillance.gouv.fr



- Attention aux cyberattaques, aux escroqueries ou aux démarchages directs, notamment si vous fonctionnez en télétravail : ne relâchez pas votre vigilance et sensibilisez vos collaborateurs !
- Maîtrisez la communication de vos activités et l'utilisation des réseaux sociaux pour ne pas susciter l'intérêt d'un délinquant.

Vous êtes victime



- En cas d'urgence, appelez le 17 ou 112
- En cas de cambriolage, ne touchez à rien et composez le 17
- Pour les vols, dégradations, escroqueries : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr
- Votre sûreté a des vulnérabilités fortes, les référents et correspondants sûreté de la gendarmerie peuvent vous conseiller. Adressez-vous à votre brigade de gendarmerie : www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police